

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
Un an. Six mois. Trois mois.  
26 f. 18 f. 9 f.  
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
Un an. Six mois. Trois mois.  
40 f. 20 f. 10 f.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.  
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité, publie Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 21 décembre 1848.

Nous avons le regret d'annoncer au commerce de Lyon et de Saint-Etienne que les démarches faites par les représentants du Rhône et de la Loire relativement aux primes sur les soieries n'ont pas obtenu le succès que nous en espérons.

On demandait au pouvoir, dans l'intérêt du commerce lyonnais et stéphanois, que les étoffes destinées à l'exportation et appelées à jouir de la prime pussent être déposées en douane jusqu'au 31 décembre ; le ministre des finances a maintenu la seconde interprétation donnée à l'arrêté du 10 juin. En conséquence, les fabricants devront avoir fait sortir de France le 31 décembre tous les tissus pour lesquels ils réclament le bénéfice de la prime.

Nous avons expliqué dans notre numéro du 15 courant quels dommages résulteraient pour notre commerce d'une telle décision ; nos lecteurs trouveront dans la lettre suivante les détails de la discussion qui a eu lieu à cet égard.

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

De l'Assemblée Nationale, le 19 décembre.

Nous revenons de l'audience que M. le ministre des finances nous avait promise hier. Son objet était la question des drawback ou primes à l'exportation. Étaient présents pour la ville de Saint-Etienne les citoyens Point et Fourneyron, pour la ville de Lyon les citoyens Greppo, Doure, Auberthier, Ferrouillat, Chanay, etc. M. Point a développé tous les motifs exposés il y a trois jours dans le Censeur ; il a fortement insisté pour que les négociants de Saint-Etienne et de Lyon pussent présenter leurs marchandises à la douane jusqu'au 31 décembre, à la condition de les expédier immédiatement à la frontière ; il a soutenu que le décret spécial instituant ces primes avait été ainsi interprété par un inspecteur consulté par les négociants de Lyon. Nos efforts ont été vains. M. le ministre a soutenu que les marchandises devaient être rendues à la frontière le 31 décembre. M. Greterin, directeur-général des douanes, que M. le ministre avait fait appeler, nous a dit que depuis vingt-cinq ans il était de jurisprudence que la sortie seule donnait droit à la prime ; qu'il fallait donc nécessairement qu'au 31 décembre les marchandises fussent sorties de France, si on voulait que le décret de juin leur fût applicable ; que si une interprétation contraire avait été donnée par un inspecteur, c'était une erreur qui avait été rectifiée immédiatement, et qu'avis en avait été donné au commerce.

« Si les expéditions, a-t-il ajouté, ne peuvent être rendues à la frontière éloignée au jour fatal, elles peuvent en quelques heures arriver à la frontière suisse par Bellegarde, et le tort dont se plaignent les négociants sera considérablement atténué. »

Je ne vous rends pas compte des détails de notre discussion. Nous nous sommes retirés.

La séance n'offre rien qui puisse vous intéresser ; on fait un rapport de pétitions.

Les procès-verbaux d'élection ne sont pas encore tous arrivés à Paris ; neuf départements sont retardataires. On pense que l'installation du président de la République aura lieu vendredi

ou samedi. Le ministère reste toujours le même, mais on ne croit pas qu'il soit encore définitif.

On racontait que M. Thiers n'était plus accueilli avec empressement par notre président, et qu'il aurait dit : « Je ne veux plus me mêler de ses affaires. »

Paris est calme. On annonce bien un mouvement impérialiste pour jeudi, mais il ne faut pas y ajouter foi ; rien jusqu'à présent ne justifie cette crainte de trouble.

Il est cinq heures.

Un certain nombre de conseils-généraux ont soulevé la question de décentralisation ; quelques uns même ont nettement exprimé leur intention de se constituer en véritables corps politiques dans le cas où un nouveau 13 mai menacerait l'Assemblée Nationale et le pouvoir issu du suffrage universel.

Les mêmes journaux qui demandaient il y a quelques mois que l'Assemblée Nationale transportât son siège à Bourges, sous la protection de l'armée des Alpes, ont entrepris une croisade contre Paris, ville de honte et de malheur, ainsi que l'appelle le *Courrier de la Gironde*.

Cherchons donc à apprécier la portée de cette levée de boucliers.

Il y a des mots qui ont un sens tellement élastique, des faces si diverses, qu'ils disent à peu près tout ce qu'on veut leur faire dire ; de ce nombre est le mot *décentralisation*. Il est, en effet, très certain que ce mot n'a pas dans la bouche d'un républicain de l'école américaine la même signification que dans la bouche de MM. de Lourdoueix ou de Kergolay. Lorsque ceux qui nous vantent éternellement les incomparables douceurs des constitutions françaises d'avant 89, sans renoncer à l'espoir de nous y ramener le plus tôt possible, nous prêchent sur tous les tons la nécessité de la décentralisation, c'est notre devoir à nous de nous tenir sur nos gardes. Détournée de son vrai sens, l'idée décentralisatrice peut cacher un péril ; elle semble ne plus être qu'un béliet à l'aide duquel les anciens partis espèrent démanteler la révolution.

Le malheur de l'idée décentralisatrice, c'est d'être propagée par des hommes qui ont intérêt à ce que la France soit dupe d'une méprise.

Car enfin, en répétant que la province doit s'affranchir du joug de la centralisation, veut-on simplement réclamer contre la tyrannie bureaucratique ? veut-on simplement qu'une commune ait le droit de poser une borne, de réparer le toit d'un édifice public, sans traverser mille bureaux, sans entasser pendant deux ou trois ans des montagnes de papier ? Nous ne pensons pas que, même au sens de l'école démocratique la plus radicale, il se rencontre personne qui veuille s'opposer sérieusement à ces réformes reconnues nécessaires par tout le monde. Veut-on même que l'Etat, relâchant les liens d'une tutelle qui pèse à la province, remette entre les mains des conseils-généraux une partie de la puissance administrative qu'il retient avec tant de jalousie ? Sur ce point encore, tout le monde est d'accord. La question à résoudre est alors celle-ci : déterminer nettement le cercle dans lequel devra se mouvoir l'indépendance des conseils municipaux, cantonnaux et généraux ; préciser les attributions de ces conseils, et leur donner des garan-

ties contre l'intervention du pouvoir central en tout ce qui n'excédera pas leur compétence.

Mais les propagateurs effrénés de la décentralisation vont beaucoup plus loin ; à entendre leurs déclamations, il ne s'agit rien moins que de tuer l'idée révolutionnaire, et, pour y arriver, ruiner l'influence de Paris, diminuer la force du pouvoir central, la force de l'Etat, morceler la pensée publique, arracher du cœur de la France l'amour de la liberté en imposant à chaque commune l'amour des libertés locales, surexciter les rivalités et les intérêts provinciaux de telle façon que le but commun des destinées de la France soit oublié.

Chaque département devient un centre à peu près indépendant ; il a son idéal particulier, l'idéal de la France disparaît, l'œuvre de la révolution est finie.

Ceux qui n'admettent pas que la France ait une mission à remplir, un rôle actif à jouer, une idée à faire prévaloir dans le monde, ceux-là doivent en effet faire bon marché de l'idée d'unité ; qu'importe que le pouvoir soit fort à ceux qui n'assignent aucun but à ce pouvoir ?

Mais nous qui voyons dans le pouvoir autre chose que ce gendarme impartial riev par les économistes, ce gendarme qui ne s'inquiète de rien pourvu que la rue soit tranquille et bien balayée ; nous qui pensons que l'Etat, comme la nation, doit perpétuellement s'efforcer de réaliser dans l'ordre social les grandes maximes de justice et de fraternité proclamées par le christianisme et par la Révolution, nous ne saurions admettre que l'Etat, pas plus que la nation, abdiquent entre les mains des départements, des communes ; en un mot, que la société s'abaisse devant l'individu.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, la question de centralisation recèle aussi le grand problème de ce temps, qui est de concilier le droit de l'individu et le droit de la société. La Révolution, sous un certain rapport, n'a été qu'une suprême convulsion vers l'unité ; ce n'est que du moment où cette unité a été réelle et profonde, c'est à partir de la République et de l'Empire, que la personnalité de la France a été complète ; la France et le monde en ont conscience.

Aujourd'hui tous les peuples nous suivent dans la voie où nous sommes entrés ; ils construisent leurs nationalités en poursuivant l'unité ; les crises qu'ils traversent n'ont pas d'autre signification quant à présent.

Le moment est donc mal choisi pour prêcher la dissolution de cette unité qui fait notre force, et vers laquelle tous les peuples gravitent parce qu'elle est un progrès.

Pour notre compte, nous sommes convaincus que du jour où l'Etat laissera les volontés diverger à leur gré, les forces sociales se replier sur elles-mêmes, au lieu de s'efforcer de les rallier et de les diriger vers un but commun, nous sommes convaincus que l'influence française sera perdue en Europe, que la France sera amoindrie.

Hier c'était le *Courrier de Lyon* qui demandait la prompte dissolution de l'Assemblée Nationale, aujourd'hui c'est la *Gazette de Lyon* qui développe le même thème. Les mêmes idées, les mêmes arguments sont reproduits. Touchant accord d'une feuille légitimiste et d'une feuille qui était naguère orléaniste !

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 DÉCEMBRE 1848.

### LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

Norberg regardait Lénore les bras croisés sur sa poitrine.

— Oh ! dit-il, j'ai déjà commencé à la tuer, habile bourreau que je suis !... La voilà déjà comme elle sera tout-à-l'heure, prête à descendre dans le tombeau, pâle, les yeux fermés, le corps couvert d'une glace humide... et toujours belle... et plus belle que jamais... Mais à présent un souffle d'air pur, un rayon du jour pourrait la ranimer, tandis que dans un instant tout le souffle embrasé de ma poitrine, toutes les étreintes de mon amour ne rendraient pas un battement à son cœur.

La tâche de Norberg était devenue plus difficile.

Frapper en traître celle qui est là sans connaissance, sans mouvement, qui ne voit pas le fer levé sur elle ! assassiner lâchement celle qui ne peut se défendre, même par ses pleurs, par le charme de ses regards, par la séduction de ses prières ! assassiner la victime endormie !...

Souvent, dans ces instants de combats, de crises terribles, Norberg leva son poignard, puis se jeta prosterné, éperdu, aux genoux de Lénore, baignant ses pieds de larmes, demandant grâce à Dieu, puis se redressant, fuyant comme un insensé, et tout-à-coup retombant abîmé sur la terre, où il frappait son front empreint de délire.

Enfin, dans le plus violent éclat de cette tempête de l'âme, il s'écria :

— Non, je ne veux pas la tuer... et, pour en finir avec ces luttes terribles, je brise ce poignard !

Il lança alors son arme contre la pierre de toute la force de son bras.

Mais le poignard vint rebondir et tomber aux pieds de son maître. Il était encore tout entier, et sa lame jetait un arc-en-ciel de radieuse lumière.

Le fanatique crut à un miracle et releva son arme.

Le rayon de la lune qui effleurait, il y a quelques instants, l'épaisseur de la meurtrière, venait de pénétrer en plein dans la tour, et

décrivait dans cette solitude de désespoir sa légère ligne argentée.

On eût dit que cette lueur, en venant se refléter sur la figure de Norberg, la transformait tout entière ; il n'y eut plus bientôt sur ses traits que la froide exaltation religieuse et la force du fer du sacrifice.

La lune était le régulateur céleste de tous les actes des francs-juges ; sa lumière était pour eux l'inspiration d'en haut, mystérieuse et puissante. Nul n'a jamais su ce qu'il y avait de communion occulte entre ce globe radieux, mobile, passager et pourtant éternel, qui influe sur les airs, et ces hommes exaltés, qui voulaient agir aussi sur le monde, dispenser la beauté de ses jours, soulever, balancer à leur gré les flots de la population humaine.

Oh ! rien ne peut rendre l'impression que produisit cette zone de vapeur éclairée sur l'âme du franc-juge, sur cette âme possédée d'une pieuse et sublime folie.

Norberg se tint debout, immobile, le poignard à la main, au chevet du lit de repos où la jeune fille semblait dormir déjà du sommeil de la mort. Il suivit des yeux la marche imperceptible et pourtant rapide de la lumière sur le pavé blanc de la tour, et se dit, dans un serment intérieur qui ne laissait plus à ses incertitudes le pouvoir de renaître :

— Quand le rayon de la lune sera venu toucher au bord de cette couche, je ferai mon devoir.

XX.

LE SIÈGE.

Cette nuit même où le vengeur était près d'exécuter la condamnation portée par le tribunal suprême, la citadelle avait été tout-à-coup enveloppée par les ennemis de l'empereur.

A minuit le siège commençait. Les assaillants, déjà maîtres des barrières et des redoutes, étaient rangés sous les remparts.

Les haches, les béliers, les catapultes sapaient, déracinaient ces murailles séculaires, tandis que des pierres lancées par des frondes et des nuées de flèches prenaient possession de l'espace.

Le feu, allumé sur plusieurs points, allait aussi porter son formidable assaut.

L'action s'était engagée tout d'abord avec cette ardeur féroce restée ensevelie dans les temps de guerre individuelle, où chacun combattait pour soi-même, pour le pouvoir ou pour le butin, et avec ces armes primitives qui faisaient prendre les hommes corps à corps,

Cette lutte, telle qu'on la voyait allumée, ne pouvait finir qu'avec l'extinction de l'un ou l'autre parti.

Les capitaines réunis autour de l'empereur se disposaient, comme on le sait, à partir le lendemain au point du jour pour attaquer les princes confédérés assemblés en diète particulière dans la cathédrale de Prague.

Ceux-ci, instruits de ce plan par les intelligences qu'ils avaient dans la place, s'étaient hâtés de prendre les devants, et, dérivant des marches secrètes, ils avaient apporté le siège devant Conrad-Bourg.

Le prince Albert de Saxe, le duc Ulric de Wurtemberg, le comte Hermann de Silésie, tous les grands vassaux soulevés contre le pouvoir impérial, sous la direction puissante de Job de Moravie, cousin et ennemi mortel de Wenceslas, étaient en ce moment réunis sous les murailles de la forteresse, dernier refuge de l'empereur d'Allemagne.

Au premier signal d'alarme donné par la sentinelle, la garnison du fort s'était jetée sur les remparts. Les chevaliers, les seigneurs alliés, et Wenceslas le premier, se montraient au front des combattants. Les arsenaux ouverts avaient répandu au-dehors leurs masses d'armes. Les bastions, les plates-formes, les tours, les arcs-boutants, tous les points où pouvait se poser le pied de l'homme d'armes s'étaient garnis de combattants.

La chambre de la tour où nous avons laissé le comte de Norberg et Lénore, à l'instant que le franc-juge avait marqué pour frapper sa victime, s'était subitement remplie de fracas et de lumière ; la porte en avait été enfoncée au milieu de ce cri : *Aux murailles !* qui courait dans toute l'étendue du château pour éveiller les chefs et les appeler sous les armes.

Le comte de Norberg avait disparu comme un fantôme de la solitude que les pas humains font évanouir : le franc-juge était devenu invisible.

Lénore, conservée à la vie par miracle, s'était réfugiée dans les bras de l'impératrice.

Au milieu de la nuit, le siège était dans toute sa violence.

Sur tous les points où l'action était la plus vive, on voyait flotter le panache de l'un des chefs conjurés qui s'avancait le premier, croyant conquérir une province de la Germanie dans chaque pierre de la forteresse impériale qu'il cavallissait. Mais le prince Job de Moravie se

Et quelle leçon pour les hommes de bonne foi qui pourraient se laisser prendre aux jérémiades de ces honnêtes journaux !

Les ennemis de la République veulent pousser Louis Bonaparte au despotisme; ils veulent le perdre en l'entraînant de faute en faute, et pour aller plus vite et plus sûrement, ils ont besoin de briser d'abord l'Assemblée Nationale, gardienne des libertés publiques, qui n'opposerait plus de résistance au projet de reconstituer l'empire, si ce projet était suggéré au président.

C'est risquer d'amener de longs et cruels déchirements; mais que leur importe la France! que leur importe la misère publique! ils sacrifieront tout à l'espérance de réussir.

#### Election du président de la République.

Louis-Napoléon Bonaparte. . . 5,471,921 suffrages.  
Cavaignac. . . . . 1,400,612

#### ALGÉRIE.

Louis-Napoléon Bonaparte. . . 22,429 suffrages.  
Cavaignac. . . . . 15,653

#### Nouvelles d'Italie.

TURIN, 16 décembre. — Un supplément de la *Concordia* nous apporte le programme du nouveau ministère.

Après s'être expliqué sur les deux points à l'ordre du jour, la guerre et la confédération italienne, après avoir dit que, dans sa pensée, l'Italie ne pouvait être affranchie que par les armes, et qu'une constituante italienne était devenue nécessaire, le programme continue en ces termes :

« Nous serons démocrates, et, à ce titre, nous nous occuperons spécialement des travailleurs et des malheureux; nous prendrons des mesures efficaces pour protéger, instruire le pauvre peuple, améliorer sa condition, l'ennoblir; nous serons démocrates en faisant respecter l'égalité de tous les citoyens devant la loi commune.

« La démocratie considérée dans ces termes est la seule qui répond à son nom, qui soit vraiment digne du peuple; elle ne repousse pas les classes dites privilégiées; elle leur tend une main amie et les invite à se réconcilier avec elle pour sauver la patrie. »

L'entrée du nouveau ministère à la chambre a été saluée par l'assemblée et les tribunes par des vivats prolongés.

La lecture du programme a été à chaque instant interrompue par les applaudissements unanimes.

Une foule nombreuse a accompagné les membres du ministère aux cris de *Vive Gioberti! Vive le ministère démocratique! Vive l'Italie!*

— On écrit de Gaète en date du 6 décembre :

« Le pape paraît de plus en plus triste et abattu; il comprend l'erreur qu'il a commise en suivant le conseil des jésuites et des diplomates qui l'entourent, et en abandonnant Rome pour se mettre entre les mains du roi de Naples. Il ne pouvait faire un plus mauvais choix. Tant qu'il résidait au Quirinal, il avait en apparence raison de se plaindre de l'opposition du peuple; en se réfugiant dans les Etats de Naples, il a rendu sa position plus mauvaise.

« On présume que les intrigues de la Russie ont contribué à l'éloigner de Rome et à le faire aller à Naples plutôt qu'en France. »

#### Paris, le 15 décembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Lagrange a saisi hier l'Assemblée, par voie d'interpellation, de la question d'amnistic. Nous regrettons que son vœu n'ait pas été accueilli.

Ce matin, un journal qui a le triste courage de combattre cette pensée de conciliation prétend que la proposition de M. Lagrange était un empiétement sur les prérogatives du pouvoir exécutif; c'est une erreur.

Si le conseil des ministres que choisira le président croit devoir proposer une amnistie, il apportera sur le bureau de l'Assemblée un projet de décret rédigé dans ce but; mais comme la Constitution dit formellement que le droit d'amnistie ne peut être exercé de concert avec la représentation nationale, il appartiendra toujours à l'Assemblée de statuer sur la proposition qui lui sera faite. Donc l'Assemblée ne se sera pas dessaisie de l'honneur et du droit de proclamer l'amnistie.

— On croit savoir de bonne source que M. Louis Bonaparte a promis aux légitimistes et aux orléanistes le rappel des membres des deux familles qui ont régné sur la France.

montrait partout à la fois comme l'âme du combat. S'il n'avait pas le commandement en titre de l'armée, sa supériorité reconnue, sa force herculéenne, la fougue et la persévérance de son courage, faisaient presque entièrement reposer en lui le sort de la bataille.

Les premiers palissades emportées, les assaillants avaient pu poser des échelles au pied des murs. Les soldats y montaient le bouclier sur la tête, le sabre au poing, tandis que des remparts on faisait pleuvoir sur eux des pierres, des masses de fer, des brandons rouges...

Des machines de guerre frappaient toujours de leurs lourds balanciers la base des murailles; aux coups qu'elles portaient, on croyait sentir trembler la terre, on voyait déjà osciller ces antiques pierres qui semblaient, comme les rochers d'alentour, tenir de la création.

L'incendie qui s'allumait dressait de toutes parts ses lances de feu; le pont-levis, les bastions extérieurs brûlaient; une tour écroulée allait faire de ses débris des degrés pour pénétrer dans la place.

Ainsi se passaient ces heures de carnage où chaque grain qui s'écoule du sablier est la mort d'un homme.

Au milieu de la nuit, le siège, éclairé par l'incendie, offrait un magnifique tableau.

La forteresse, dans le jour le plus ardent de la flammes, montrait ses formes gigantesques tout enveloppées de flèches et de pierres volantes; au loin, le galbe des montagnes était flanqué de teintes pourpres; les arêtes des rochers se sillonnaient de vives lumières, et toutes ces masses de granit flamboyantes se détachaient sur le fond des bois de sapins immuablement noirs.

Cependant, à cinquante pas de ce tumulte, de ces cris de guerre, de ces flammes, était au bord de la prairie un massif de mélèzes tellement baut et touffu, que la clarté de l'incendie n'y pénétrait pas, et que le bruit des armes n'y arrivait que sourd et brisé.

Un ruisseau d'eau glacée coulait dans des bords de mousse; la grande branche horizontale du mélèze étendait au-dessus sa voûte immobile; le peu de lumière qui pénétrait dans ce réduit sauvage semait son vert sombre de fines étincelles, comme par un soleil de printemps, et faisait ressortir le filet d'eau en ligne argentée.

Un homme d'armes accroupi aiguisait un large sabre sur une pierre à fleur d'eau.

En face se tenait adossé contre un tronc d'arbre un chef militaire

— Les bureaux de l'Assemblée Nationale ont procédé aujourd'hui à la nomination de la commission chargée de préparer la loi sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique. Le sentiment général des bureaux a été qu'il fallait laisser aux commissaires le soin de décider la question de principe et d'opportunité. Neuf bureaux ont nommé seulement aujourd'hui leurs commissaires; ce sont MM. Crémieux, Sarrans, Waldeck-Rousseau, Liechtenberger, Menand, Duos, Méaulle, Tassel et Sénard.

Les bureaux ont examiné aussi le projet de loi tendant à autoriser le ministre des finances à garantir vis-à-vis du comptoir d'escompte de Paris et de la Banque de France toutes les opérations du sous-comptoir de garantie de la carrosserie pour la somme de cent mille francs, jusqu'à concurrence de laquelle l'Etat supportera la moitié des pertes qui pourraient résulter de ces opérations. Ce projet n'a soulevé aucune objection.

La commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à secourir les diverses industries qui se rattachent à la fabrication des voitures se compose de MM. Person, Lefort-Gonsolin, Arbey, Hervieu, Langlois, de Panat, Levavasseur, de Sèze, Commandré, Hovyn de Tranchèze, Legard de la Diriays, Lerebouré, Beslay, Léon (Emile), Galy-Cazalat.

— M. Alexandre Dumas, qu'on s'étonnait de voir silencieux depuis quelques semaines, vient d'adresser une lettre au nouveau président pour demander au prince (sic) de rouvrir les portes de la France au fils du duc de Berry et aux quatre fils de Louis-Philippe, et de rendre au duc d'Aumale le commandement de l'Algérie, au prince de Joinville celui de la marine française. M. Dumas ne dit point ce qu'il faudra rendre à MM. de Nemours et de Montpensier.

Il est évident que le moment de compter approche. Nous verrons comment on s'y prendra pour toutes les promesses faites dans l'intérêt de la candidature de M. Louis Bonaparte.

— On a fait courir le bruit d'un duel entre MM. Ledru-Rollin et Carlier, dans lequel M. Ledru-Rollin aurait été tué; ce bruit est faux.

— On a fait courir depuis quelques jours le bruit d'une manifestation impérialiste qui devra avoir lieu le jour où le président de la République serait proclamé. Nous croyons savoir qu'il n'est nullement question de cette manifestation, dont la nouvelle a peut-être été répandue pour en donner l'idée. Suivant le bruit qu'on s'est plu à mettre en circulation, des partisans de M. Bonaparte iraient le prendre à l'hôtel garni où il est descendu et le porteraient aux Tuileries.

— On prépare au palais du conseil d'état (quai d'Orsay) les appartements pour le vice-président de la République.

— Quelques journaux de départements donnent un programme tout-à-fait fantastique du cérémonial de la proclamation du président de la République. On y décrit le costume dans lequel l'élu du pays se rendra à l'Assemblée Nationale, le nombre des officiers d'ordonnance qui devront l'accompagner, et presque des escadrons qui lui feront escorte.

Il n'y a qu'un malheur à cela, c'est qu'avant la proclamation du président il n'y a point de président, et que la proclamation n'aura lieu qu'immédiatement après le rapport de la commission chargée du dépouillement des scrutins qui, jusqu'à ce moment, sont restés inconnus. M. Louis Bonaparte sera donc libre de se rendre à l'Assemblée en tel costume et dans tel équipage qu'il voudra. C'est seulement à sa sortie qu'il pourrait y avoir lieu à un certain cérémonial; encore ne voit-on pas comment, en dehors d'un vote exprès de l'Assemblée, ce cérémonial pourrait être réglé par simple voie administrative.

— Des lettres du Puy-de-Dôme, dont on nous a donné communication, portent que déjà les paysans des montagnes de ce département ne craignent pas de dire qu'ils ne paieront pas l'impôt de 1849, et qu'ils résisteront par les armes aux percepteurs.

Nous ne saurions frapper de tels desseins d'une réprobation assez énergique, et l'Etat nous trouvera toujours prêts à combattre le refus d'impôt, qui ne sera un droit et un devoir que lorsque la Constitution sera violée. Mais nous devons dire que

à la haute taille, aux traits bronzés, marqués de fortes cicatrices; son casque détaché reposait sur l'herbe; sa cuirasse dorée était sillonnée de gouttes de sang provenant de larges blessures dont cet homme, endurci aux travaux de la guerre, ne s'apercevait pas.

— C'est bien! disait Job de Moravie à son écuyer; la brèche de mon sabre doit être effacée.

— Encore quelques coups sur la pierre, monseigneur, et je vous le rends.

— Faites vite...

— Oui... Le siège marche bien, mais n'importe; on ne peut se passer de votre seigneurie à la tête des troupes.

— Je n'y retourne pas...

— Seigneur, est-il possible?...

— Ne reste pas là à me regarder... dépêche-toi.

— Il faut encore affiler la pointe.

— C'est bon... J'ai en ce moment à mon service une arme plus puissante, épée et bouclier à la fois.

— Cette arme, monseigneur?...

— C'est la ruse.

— Je ne comprends pas, dit l'écuyer en fronçant le sourcil.

— Tout à l'heure, dit le prince, eomme je m'éloignais un instant de l'assaut pour faire réparer mon armure, je passais au pied de cette tour de Pouest où l'attaque ne s'est pas encore portée. Derrière les barreaux d'une meurtrière, j'ai aperçu la tête d'un soldat, et j'ai aussitôt entendu ces mots: « Prince Job, revenez ici dans un instant; je serai seul au poste, et, sur le saint nom de Dieu, je vous ouvrirai la porte de la tour. »

— L'infâme!...

— Non... Il appartient sans doute à cette société secrète dont les membres à double face n'obéissent point aux devoirs de la profession qu'ils exercent au grand jour, mais aux principes de leur institution occulte, qui, dans les dissensions actuelles de l'Etat, a déjà manifesté sa protection à notre cause.

— Mais vous, mon prince, vous ne voulez pas entrer dans la place par ce moyen.

— Je veux vaincre à tout prix.

— L'avantage du combat est pour nous. Ecoutez, écoutez ces cris de triomphe!... Nos soldats viennent de forcer un bastion!

— Quand des montagnes de pierres crouleraient par minute,

si des esprits sont assez pervers pour préférer de telles menaces, ils l'ont été par les agents électoraux qui ont fait aux populations, en faveur du candidat élu, les plus trompeuses, les plus criminelles promesses.

— Un des plus obscurs journaux de Paris, et en même temps un des plus forcenés bonapartistes, entre dans le parti des mécontents. Il s'indigne contre les choix ministériels qui se préparent; il s'irrite contre M. Barrot, contre M. de Maleville, contre le parti philippiste, représenté par les noms de MM. de Maleville, Rullière, Léon Faucher, contre le parti de la régence, sous le nom de M. Barrot, intrà muros, et de M. Thiers, extra muros; il ne peut digérer M. de Maleville.

#### BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 19 décembre.

On continue à faire et à refaire les listes ministérielles. Le cabinet est toujours constitué comme je vous l'ai dit: MM. Odilon Barrot, Drouyn de L'Huis, Maleville, Passy, Léon Faucher, Rullière, de Tracy, de Falloux, Bixio. Ce dernier seul appartient à l'opinion républicaine.

Ce n'est pas là un ministère viable; toutefois, on est persuadé qu'il ne se prêterait pas à une violation quelconque de la Constitution, qu'il ne voudrait jamais s'associer à un coup d'état, rêve insensé d'une petite cotétié qui prétend mener la France parce qu'elle a triomphé dans l'élection.

La combinaison dans laquelle on avait fait entrer les noms de MM. Jules Favre, Crémieux, Victor Hugo, Barthélemy Saint-Hilaire, avait été, dit-on, proposée par Jérôme Bonaparte; elle a été repoussée.

La question de la vice-présidence est toujours la grande affaire; le nom de M. Cavaignac revient sur toutes les listes. Il est impossible de savoir encore ce qui sera fait, mais les hommes sensés, qui redoutent de nouveaux bouleversements, se rangent à cette opinion que celui qui a obtenu le plus de voix après le président est nettement désigné par le suffrage universel. Les cerveaux brûlés de l'entourage ne l'entendent pas ainsi; mais est-ce à eux à diriger les affaires?

On dit que M. Gustave de Beaumont demande son rappel de Londres, et qu'il y sera remplacé par l'ancien roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte. Cela n'est pas probable; ce que l'ex-roi a de mieux à faire, c'est de rester en dehors des affaires publiques. On parle aussi du remplacement de M. de Tocqueville qui n'irait pas aux conférences de Bruxelles.

On parle de M. Baroche pour remplacer M. Corne comme procureur-général à la cour d'appel de Paris; mais cette nomination rencontre une assez vive opposition.

Les fonds ont éprouvé aujourd'hui une très forte réaction en baisse, qui a continué même après la clôture du parquet. Resté hier à 79 75, le 5 a ouvert au parquet à ce prix. Il est tombé avec rapidité à 77. Alors ont eu lieu plusieurs réactions, dont l'importance n'a pas dépassé 50 fr. Elles se sont terminées par une nouvelle baisse de 1 fr.; le 5 étant tombé à 76, on a fermé au parquet à 76 50. Dans la coulisse, il est monté à 73 80. Le prix exagéré auquel les fonds étaient parvenus avec tant de rapidité suffit pour expliquer cette baisse. Il y avait des bénéfices énormes à retirer; pour arriver à ce but, de fortes ventes ont été faites, et elles ont été tellement difficiles que d'un cours à l'autre il y a presque toujours eu une différence d'au moins 25 c.

Le 3 0/0, fermé hier à 48 10, a ouvert à 47 75, a fait 46 25 au plus bas, et a fermé à 46 85 (en baisse de 1 f. 45 c.).

La Banque a baissé de 70 f., et ferme à 1720, la ville de 5 f. et ferme à 1225.

Tous les chemins de fer ont fermé en baisse, excepté Strasbourg à Bâle, qui est resté au cours de fermeture d'hier.

Chemin de fer de Paris à Orléans	730
— de Paris à Rouen	465
— de Rouen au Havre	205
— d'Avignon à Marseille	187 50
— du Centre	242 50
— d'Amiens	195
— d'Orléans à Bordeaux	388 75
— du Nord	390
— de Paris à Strasbourg	340

#### BOURSE DE LYON DU 20 DÉCEMBRE 1848.

La bourse de Paris est encore arrivée aujourd'hui avec une baisse de 2 f. sur le 5 0/0, de 1 f. 25 c. sur le 3 0/0, et une augmentation proportionnelle sur les autres valeurs.

Aussi notre bourse a-t-elle brillamment débuté; mais bientôt les

quand des bataillons ennemis tomberaient comme un seul homme, nous ne pourrions en finir dans le reste de la nuit. Au jour, un renfort peut arriver, les seifs d'alentour peuvent s'armer pour défendre l'asile impérial... nous serions entre deux feux... Il faut donc pénétrer dans la place.

— Par ce que vous appelez la ruse.

— Je te l'ai dit, c'est une bonne arme; elle sert depuis le commencement du monde et ne s'est pas ébréchée.

— Je voudrais être mort avant d'avoir vu mon prince s'en servir.

— Tu t'avisés d'avoir honte pour moi?...

— Non; j'ai peur... Mon prince, votre père, après avoir traversé heureusement cent batailles, est mort dans une embuscade qu'il avait tendue au feu roi de Bohême... Ils étaient dix contre un pour cette attaque... et cependant votre père est mort.

— C'est vrai.

— Monseigneur, la trahison est un pays qui ne convient pas à votre noble race; l'air qu'on y respire la tue.

— Eh bien! soit. Je risque ma vie pour conquérir la couronne de Bohême; car, dans le partage de l'empire d'Allemagne, ce beau royaume est ma part... Voyons, tends-moi mon casque, resserre mon armure, et maintenant écoute bien. Ma première idée a été d'amener des forces vers cette tour; mais un gros de soldats attirerait l'attention et la défense de ce côté. J'aime mieux tenter seul l'entreprise. Si le soldat qui a juré sa foi de m'ouvrir la poterne n'est pas un traître, tu me verras bientôt paraître au sommet de ces créneaux. Réunis dans un clin d'œil mes archers, qu'ils viennent me rejoindre par le chemin de la tour; je pénétrerai à leur tête dans l'intérieur du château, et dans un instant celui qui règne encore sur l'Allemagne sera mort ou dépossédé.

— Que Dieu vous entende!

— Retiens bien ce que je t'ai dit. Ici, l'œil fixé au sommet du donjon, comptant les minutes, et à mon signal amenant rapidement des forces sur mes pas.

Job de Moravie sortit de l'ombre du massif.

— Adieu, mon prince, dit tristement, en le suivant de l'œil, son écuyer qui n'avait cependant pas d'adieu à lui adresser en ce moment.

CLÉMENT ROBERT.  
(La suite à un prochain numéro.)

réalisations de bénéfices nous ont fait rétrograder et ont effrayé les acheteurs.

Le 3 0/0 s'est traité à 48 50, seulement 25 c. au-dessus de Paris.

Le 5 0/0, ouvert à 81, est tombé rapidement à 79, s'est relevé à 79 50 pour finir à 79, en baisse de 2 f. sur le cours d'ouverture.

L'Orléans de 755 est tombé à 745 ;

Le Rouen, de 487 50 à 482 50 ;

Le Nord, de 405 à 400 ;

Les mines de la Loire, au début de la bourse, ont été demandées à 345, premier prix coté, sont montées à 355, après quelques fluctuations entre 350 et 355 75, sont tombées dans un instant à 327 50, pour finir à 335.

Les autres valeurs ont éprouvé les mêmes fluctuations, et étaient tantôt offertes, tantôt demandées.

Les fonderies de la Loire ont d'abord été cotées à 3525 (1 f. 75 c. au-dessus du cours de la veille), puis à 3540, 3530, et finissent à 3525.

Les fonderies de Bessèges à 510, prix de la veille.

Les fonderies de l'Homme ont été recherchées pendant toute la bourse et finissent de 215 à 224 25 (en hausse de 26 f. 25 c. sur le cours d'hier).

Les obligations de la Loire, d'abord cotées avec demande à 865, sont offertes au dernier cours à 860.

Les Omnium, de 570 à 565.

Les obligations d'Orléans se sont vendues à 835.

**Assemblée Nationale.**

Fin de la séance du 18 décembre.

Le renvoi de la proposition du citoyen Dufournel au comité des finances est mis aux voix et prononcé.

**Motion d'ordre.**

**LE CIT. LAGRANGE :** Citoyens représentants, je vous demande pardon si je me montre si entêté dans la réclamation que je vous ai soumise... (Interruption.)

Il est bon pourtant qu'un terme soit fixé pour la discussion de ma proposition sur l'amnistie.

J'avais demandé déjà, et je demande encore, que ma proposition soit discutée à un jour très rapproché, à un jour antérieur à la proclamation du président de la République.

Je vous demande, en un mot, si vous voulez que ce soient les représentants de la majorité du peuple qui accomplissent le grand acte dont il s'agit; je demande que vous n'attendiez pas qu'on soit venu de Londres... (Nouvelle interruption.)

Si votre patience est à bout, celle des mères et des enfants qui pleurent se lasse aussi.

Quand Dieu, Dieu lui-même, vous donne un si beau rôle, un si sublime exemple, comment hésiteriez-vous?

Quand Dieu qui a fait lui-même la république en février... (Agitation.) Oui, c'est Dieu, car je ne peux pas me rendre compte, moi soldat de la révolution de février, je ne peux pas m'expliquer comment une poignée de révolutionnaires comme moi est parvenue en quelques instants à renverser un trône depuis si long-temps établi. (Mouvement prolongé.)

Quand Dieu, en juin, a dit son dernier mot en sauvant la République, malgré ceux qui, dans un rang ou dans un autre, combattait pour la renverser au cri de *Vive la République!*... quand Dieu vous confie une si belle mission, comment ne vous empresseriez-vous pas de la remplir?

Je vous demande un vote français, un vote d'honneur, un vote la main sur la conscience et la poitrine découverte; je vous demande de voter au scrutin de division sur la question de savoir si vous mettez en tête de l'ordre du jour de demain une proposition relative aux transportés.

**LE PRÉSIDENT :** Je consulte l'Assemblée.

**LE CIT. LAGRANGE,** qui vient de quitter la tribune et de retourner à son banc : Si l'on procédait au scrutin secret, nous déclarons, mes collègues et moi, que nous inscrirons nos noms au *Moniteur*. (Exclamations presque générales.)

Voix nombreuses : Le scrutin secret! le scrutin secret!

**LE PRÉSIDENT :** Le scrutin secret étant demandé par plus de quarante membres, il va y être procédé.

Voici le résultat de cette opération :

Nombre des votants	365
Majorité absolue	285
Pour	189
Contre	576

L'Assemblée ne met pas en tête de l'ordre du jour de demain la proposition du cit. Lagrange relative aux transportés.

**Communication.**

Dans la séance d'hier et dans celle d'aujourd'hui, la commission a reçu et dépouillé les procès-verbaux de trente-six départements; ses travaux sont à jour. On attend encore les procès-verbaux de vingt départements.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 19 décembre 1848.

**PRÉSIDENCE DU CITOYEN A. MARRAST.**

La séance est ouverte à trois heures.

**LE PRÉSIDENT :** Le citoyen Lagrange a la parole pour une motion d'ordre.

**LE CIT. LAGRANGE :** Hier j'ai cru devoir protester contre la manière dont on a interprété la proposition que j'ai faite. Je commence par protester contre moi-même, si j'avais conservé dans mon cœur une pensée d'intimidation contre mes collègues. Non, Dieu m'entende, je n'exercerai jamais aucune intimidation contre des membres de l'Assemblée où je siège. Je suis membre de la minorité, et je ne souffrirai l'intimidation de personne. Ce que je veux pour les autres, je le veux pour moi.

Ceci posé, citoyens représentants, je viens renouveler ma proposition pour les malheureux transportés. Si vous pouviez connaître les lettres que je reçois de ces malheureux!... Citoyens, moi aussi j'ai été en prison, et en bonne compagnie, ma foi; mais j'avais combattu le front découvert, mais j'avais déclaré devant la chambre haute que je résisterais toujours; il y avait une raison d'état pour nous tenir en prison, nous étions condamnés par la loi. (L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

Citoyens, je demande que la question d'amnistie soit jugée par la proclamation du président de la République.

Voix nombreuses : La question préalable! la question préalable!

Un représentant monte à la tribune et réclame la question préalable.

**LE CIT. DE LAROCHEJAQUELIN,** de son banc : Il n'y a pas de discussion engagée. Il ne peut y avoir de question préalable. Je demande donc que l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Voix nombreuses à droite : L'ordre du jour! l'ordre du jour!

**LE PRÉSIDENT :** L'Assemblée passe à l'ordre du jour, qui appelle la discussion du projet de loi du citoyen Deslongrais relatif à l'admission et à l'avancement dans les fonctions publiques.

**LE CIT. VIVIEN,** ministre des travaux publics : Le comité des finances, à propos du budget, vient de faire invasion dans tous les services publics. La question dont il s'agit ici n'a nul rapport aux finances; je demande que cette question soit renvoyée dans les bureaux, qu'on entende chaque ministre, et qu'on nomme une commission pour statuer sur la question.

**LE CIT. MORTIMER-TERNAUX** soutient, au nom du comité des finances, que le comité était régulièrement saisi, qu'on a connu la proposition dont il s'agit, qu'aucun ministre n'a fait d'objection contre elle.

Cette question est ancienne, dit l'orateur, elle est à l'étude depuis cinq ans; je demande qu'elle soit discutée de suite; autrement, nous n'aurons pas même une loi dans six mois.

**LE CIT. FERDINAND DE LASTEYRIE** demande le renvoi de la proposition aux bureaux.

Après quelques observations du citoyen Mortimer-Ternaux, l'Assemblée, consultée, décide à une grande majorité que la proposition du citoyen Deslongrais, relative à l'admission et à l'avancement dans les fonctions publiques, sera renvoyée à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle le rapport de différentes pétitions.

**LE CIT. ARBEY** rend compte de la pétition par laquelle citoyens les

Malescot, Beaufort, Bellevue et Simon, demeurant à Paris, demandent que l'exercice des fonctions de notaire, avoué et huissier soient déclaré libre, à la seule condition de fournir les garanties d'aptitude et de moralité prévues par la loi.

Sur les conclusions du rapport, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Le même représentant rend compte de la pétition du citoyen Eacombe, à Paris, qui se plaint d'être l'objet de persécutions de la part d'un magnétiseur, et qui demande une pension alimentaire. (Hilarité générale.)

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

**LE CIT. VICTOR LEFRANC** dépose, au nom du comité des travaux publics, le rapport sur la proposition du citoyen Cordier, relative à la modification de la législation en ce qui concerne les travaux publics. Le rapport conclut à ne pas prendre la proposition en considération.

Deux autres rapports sont déposés au milieu de conversations particulières; nous ne pouvons en entendre ni le but ni les conclusions.

L'Assemblée reprend l'ordre du jour sur le rapport des pétitions.

Il est quatre heures et quart; la séance continue.

Le *Moniteur* a publié le 17, dans sa partie officielle, un arrêté du président du conseil, en date du 15 décembre, qui, d'après les votes de l'Assemblée Nationale dans la discussion du budget de 1848, fixe les traitements des préfets et des conseillers de préfecture ainsi qu'il suit :

A 10,000 f. le traitement des préfets des départements suivants : Ain, Aisne, Alpes (Basses), Alpes (Hautes), Ardèche, Ardennes, Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Corse, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure, Finistère, Gers, Indre, Jura, Landes, Loire, Lot, Lozère, Manche, Marne (Haute-), Meuse, Morbihan, Oise, Orne, Pyrénées (Hautes-), Saône-et-Loire, Saône (Haute-), Seine-et-Marne, Tarn, Var, Vendée, Vosges, Yonne ;

A 12,000 f. le traitement des préfets des départements suivants : Allier, Aube, Aude, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Eure-et-Loire, Isère, Loir-et-Cher, Loire (Haute-), Lot-et-Garonne, Marne, Mayenne, Nièvre, Pas-de-Calais, Pyrénées (Basses), Pyrénées-Orientales, Rhin (Haut-), Sarthe, Sèvres (Deux-), Tarn-et-Garonne, Vienne ;

A 16,000 f. le traitement des préfets dans les départements suivants : Calvados, Côtes-d'Or, Doubs, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Meurthe, Puy-de-Dôme, Seine-et-Oise, Vaucluse, Vienne (Haute-).

A 20,000 f. le traitement des préfets des départements suivants : Gard, Garonne (Haute-), Hérault, Loire-Inférieure, Loiret, Moselle, Nord, Rhin (Bas-), Seine-Inférieure, Somme ;

A 24,000 f. le traitement des préfets des départements suivants : Bouches-du-Rhône, Gironde, Rhône ;

Enfin le traitement du préfet du département de la Seine est fixé à 50,000 f.

Par le même arrêté, le traitement du préfet de police est fixé à 50,000 f., dont 12,000 f. imputés sur le budget de l'Etat; le traitement du secrétaire-général de la préfecture de la Seine est fixé à 8,000 f., celui du secrétaire-général de la préfecture de police est fixé au même chiffre, dont moitié imputée sur les fonds de l'Etat.

Ces divers traitements pour les préfets de départements et pour les deux préfets de la Seine et de police courent aux taux indiqués par cet arrêté à partir du 1er novembre 1848.

Enfin, également en conformité des prescriptions du budget de 1848, le même arrêté déclare supprimées, à partir du 1er décembre 1848 les fonctions de secrétaire-général dans les départements des Bouches-du-Rhône, de la Garonne (Haute-), de la Gironde, du Nord, du Rhône et de la Seine-Inférieure. Les fonctions de secrétaire-général étaient supprimées déjà depuis long-temps dans les autres départements.

L'arrêté que nous venons de citer dans diverses de ses dispositions porte également modification du traitement des conseillers de préfecture, suivant les réductions adoptées par l'Assemblée dans la discussion du budget de 1848.

**Nécrologie.**

Lyon vient de perdre un de ses artistes aimés; Gallet, ce jeune peintre plein d'avenir dont le talent faisait des progrès rapides, vient de mourir. C'est une grande perte pour ses amis, pour sa famille et pour les arts.

C'est au moment le plus favorable au développement de son beau talent que la mort est venue l'arracher à ses succès et mettre un terme fatal à ses gracieuses productions.

De même que les autres grands peintres qui font la gloire de notre ville, Gallet fut un élève de l'école de Lyon. Entré dès son jeune âge au palais des Beaux-Arts et placé sous la direction d'un professeur qui a fait éclore de si beaux talents, il a travaillé avec ardeur et a su mettre à profit les excellentes leçons qu'il a reçues, les beaux exemples de ses devanciers, ainsi que ceux de ses contemporains. La nature l'avait créé pour être un grand artiste; jeune encore, il prit place au premier rang de la pléiade des peintres de fleurs lyonnais. Depuis plusieurs années ses productions, tout à la fois simples et vraies, vigoureuses sans dureté, pures sans sécheresse, avaient attiré l'attention des véritables connaisseurs.

Où trouver un cœur meilleur, des mœurs plus douces, une aménité plus grande, une modestie plus vraie, un dévouement plus complet? Quel bon père! quel excellent mari! quel ami dévoué! quel honnête homme! Il était impossible de trouver plus de simplicité dans les mœurs et moins d'envie dans la noble émulation dont il était animé pour l'art qu'il exerçait.

Gallet avait tout pour lui, bonté, talent, jeunesse; il est enlevé à tout ce qui l'aimait, et il était aimé de tous ceux qui le connaissaient. Quelle douleur pour tous! quel chagrin pour ses amis! quels amers regrets pour sa famille!... Pauvre Gallet, comme chacun tremblait pour toi! Avec quelle avidité on saisissait les faibles espérances de ton retour à la santé et à la vie!... Mais tout est déception, et la mort semble préférer les plus belles intelligences. Songeons, pour nous consoler, à la réputation que Gallet s'est faite; son nom vivra long-temps parmi ceux de nos artistes qui ont honoré l'école lyonnaise.

**Chronique.**

Nous avons eu hier au Grand-Théâtre une excellente représentation : la reprise de l'opéra de *Robert le Diable* a été pour nos artistes du grand-opéra un véritable succès.

Citons en première ligne le ténor Duprat qui nous a révélé de nouvelles qualités musicales; par son chant, par son jeu scénique, il a pleinement justifié les espérances qu'il avait fait concevoir à ses premiers débuts. Belval, notre première basse, avec ses notes graves, sonchant large et bien timbré, a eu sa bonne part de bravos dans le beau rôle de Bertram. Bonamy (Raimbault), M<sup>me</sup> Prévost et Corneille, dans les rôles de la princesse Isabelle et d'Alice, ont également droit à nos éloges. M<sup>lle</sup> Beucourt a dansé et mimé le rôle de la supérieure des nonnes avec son talent qui est au-dessus de tout éloge.

A propos de la partie chorégraphique, il nous semble que le maître des ballets devrait mieux faire répéter ses corps de ballet qui depuis quelque temps n'ont plus d'ensemble et affectent un laisser-aller par trop choquant.

— On lit dans le *Peuple Souverain* du 16 décembre : « Hier, notre procès contre M. Chipier venait pour être plaidé devant la cour d'appel sur la question de compétence. Au moment où la cause allait être appelée, il est résulté des renseignements qui nous ont été fournis la preuve que M. Chipier était entièrement étranger à la composition de la pièce de vers insérée dans notre numéro du 5 août. Par cette déclaration, nous sommes heureux de rendre hommage à la vérité. »

— De nombreuses plaintes nous sont adressées au sujet du mode

actuel de nettoiemnt des fosses d'aisance. Nos rues sont journellement infectées par la présence des voitures destinées au curage. L'Administration ne pourrait-elle pas forcer les entrepreneurs à employer des moyens de désinfection plus efficaces que ceux actuellement usités?

— A l'approche du jour de l'an, où une grande quantité de bombons se confectionnent, un arrêté de M. le maire de la ville de Lyon rappelle à MM. les confiseurs l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1840 concernant la fabrication de liqueurs, sucreries, dragées, pastillages colorés, etc.

— Voici la fin de la liste des affaires qui seront jugées par la cour d'assises du Rhône pendant la session du quatrième trimestre 1848 : *Mardi 26 décembre.* — Feyde (Emile), dit Robillard : vol commis dans une maison habitée, à l'aide de fausses clefs et d'effraction extérieure. — Défenseur : M<sup>e</sup> Bié.

Martin (Pierre) : tentative d'assassinat. — Défenseur : M<sup>e</sup> Juif.

*Mercredi 27.* — Ollier (Pierre) : tentative de viol ou attentat à la pudeur, consommé ou tenté sans violence sur une fille de moins de onze ans. — Défenseur : M<sup>e</sup> Daubarède.

Kleur (Philippe) et Neumann (Charles) : vol commis la nuit, par deux personnes, dans un lieu habité, par un individu porteur d'armes cachées, à l'aide d'escalade et de violences, et de complicité. — Défenseurs : M<sup>es</sup> Lançon et Bié.

*Jeudi 28.* — Gauthier (Claude) et Goutorbe (Michel) : meurtre ou coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner. — Défenseur : M<sup>e</sup> de Saint-Pulgent.

*Vendredi 29.* — Pellet (Antoine-Fabien) : attentat à la pudeur consommé avec violence sur un enfant âgé de moins de quinze ans accomplis. — Défenseur : M<sup>e</sup> Sallés.

Cuminal (Etienne) : meurtre. — Défenseur : M<sup>e</sup> Vachon.

*Samedi 30.* — Girardet (Théodore), dit Bourguignon, dit Pied-de-Bœuf, et Gonnachon (André) : meurtre et complicité. — Défenseurs : M<sup>es</sup> Lançon et Deprandière.

CONDITION DES SOIES DU 20 DÉCEMBRE. — 89 balles. — Ouvrées, 64 grèges, 25. — Dernier numéro, 1849.

**Spectacles du 21 décembre 1848.**

**GRAND-THÉÂTRE.** — Le Mari de la Veuve, comédie. — Le Barbier de Séville, opéra-comique.

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS.** — Un Mari qui se dérange, vaudeville. — Père et Portier, vaudeville. — Le Chevalier du guet, vaudeville.

**BULLETIN DES SOIES.**

Aubenas, 16 décembre 1848.

La hausse a fait aujourd'hui un nouveau pas en avant à notre marché, mais seulement sur les soies de première qualité, qui sont de plus en plus recherchées, et que l'on a payées jusqu'à 42 fr. le kilog.

Cette hausse se maintiendra et progressera indubitablement, maintenant qu'il paraît certain que le pouvoir passera sans secousse aux mains du nouveau président de la République.

La belle marchandise était rare; l'inférieure, un peu plus abondante, était tenue de 56 à 59 fr. le kilog., selon les qualités.

Dans tous les marchés du Midi, il y a toujours grand empressement aux achats et tendance progressive vers la hausse.

La belle marchandise se montre peu. On veut voir venir.

A Romans, les affaires ont repris beaucoup d'activité. Vendredi dernier, il s'est vendu sur la place de fortes parties de soies grèges du pays à 18 f. le 1/2 kilog. Le dimanche suivant, les achats ont été encore nombreux; une partie de marchandises de première qualité de trois quintaux a été vendue à 19 fr. le 1/2 kilog.

A Lyon, le prix des soies a considérablement augmenté. Depuis deux ou trois jours, les affaires, un instant interrompues au moment des élections de la présidence, reprennent avec une activité nouvelle; et si, comme on l'espère, aucune agitation ne vient mettre obstacle à ces heureuses dispositions, l'industrie lyonnaise peut espérer de revoir les temps heureux de travail et de richesse.

Alais, 11 décembre.

Les soies fines continuent d'être délaissées; on ne cite que quelques petites ventes en 3/6 cocons, 5<sup>e</sup> qualité. Les soies grosses, trames, chiques et dupions sont au contraire très demandées.

Grèges jaunes, 5 à 4 cocons 1<sup>re</sup> qualité, 43 f.; idem 2<sup>e</sup> qualité, 44 à 44 f. 50 c. — 4 à 3 cocons 1<sup>re</sup> qualité, 44 f. 50 c.; idem 2<sup>e</sup> qualité, 45 f. 25 c.; 45 f. 50 c. — 5 à 6 cocons 1<sup>re</sup> qualité, 44 f. 25 c.; idem 2<sup>e</sup> qualité, 45 f.; idem 3<sup>e</sup> qualité, en petites parties, 40 à 41 f.

Grèges blanches, 4 à 3 cocons 1<sup>re</sup> qualité, 54 f.; idem 2<sup>e</sup> qualité, 51 à 52 f.

**TOULON.** — Le vaisseau de ligne *l'Iéna*, qui a quitté notre rade avant-hier, va rallier l'escadre de la Méditerranée à Naples.

On attend de nombreux détachements de troupes que les dépôts des régiments faisant partie de l'armée d'occupation du nord de l'Afrique dirigent sur les bataillons de guerre.

On attend d'un moment à l'autre quatre compagnies du 56<sup>e</sup> qui sont encore en Afrique.

L'expédition maritime pour l'Italie ayant été contremandée, les frégates à vapeur qui en faisaient partie, et qui se trouvaient à Marseille, sont rentrées dans notre port, où elles se trouvent disponibles pour la plupart.

Des lettres récentes de Naples annoncent que l'escadre anglaise est toujours dans ces parages.

L'escadre sardo n'a pas quitté les eaux de l'Adriatique.

La frégate à vapeur *l'Orénoque*, commandée par M. Bellanger, capitaine de vaisseau, est arrivée de Bone, d'où elle est partie le 15 du courant. Elle a à bord un passager français, et elle a laissé sur les lieux le bâtiment à vapeur *le Dauphin*.

La bâtiment à vapeur *le Liamone*, commandé par M. Coreil, lieutenant de vaisseau, est arrivé de Bastia, d'où il est parti le 16 du courant.

Le bâtiment à vapeur *le Vautour* a pris le large.

Le bâtiment à vapeur *le Liamone* a pris le large. (Toulonnais.)

**Nouvelles diverses.**

Le *Journal des Chemins de Fer* dit que les travaux de la ligne principale du chemin de fer de Paris à Strasbourg, qui sont à la charge de l'Etat, se poursuivent avec activité. Le parcours de Paris à Epernay, qui représente un développement de 140 kilomètres, sera en pleine activité dans les premiers jours du printemps prochain.

L'exploitation de cette section, que l'on peut considérer comme la partie la plus productive de la concession, va permettre d'apprécier sur des données certaines la valeur et l'avenir de l'entreprise.

L'exploitation jusqu'à Châlon nécessitera l'emploi d'un matériel ainsi composé : 70 locomotives, 282 voitures à voyageurs, 709 wagons et trucks. 60 locomotives sont déjà livrées; les voitures, les wagons et les trucks seront prêts avant la fin de l'année courante. L'exploitation pourra donc commencer et se développer sans obstacles.

— Au dépouillement du scrutin dans l'une des sections de Paris, on a trouvé dans l'urne le bulletin suivant :

Puisque c'est du grand homme ici ce qui nous reste, Je nomme son chapeau, sa culotte et sa veste.

L'histoire ne dit pas si le facétieux suffrage a été compté à un candidat.

— Par arrêté en date du 16 décembre 1848, rendu sur la proposition du ministre de la justice, ont été nommés :

Président du tribunal de première instance d'Anbusson (Creuse), M. Rousseau, juge au même siège, en remplacement de M. Mazon-Dupradix, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge au tribunal d'Aubusson, M. Dayras, juge-suppléant au même siège.

Président du tribunal de Dôle (Jura), M. Javey, procureur de la République au même siège, en remplacement de M. Pingard, décédé.

Procureur de la République près le tribunal de Dôle (Jura), M. Pion, procureur de la République près le tribunal de Lure.

Procureur de la République près le tribunal de Lure (Haute-Saône), M. Derival, substitut près le tribunal de Vesoul.

Substitut près le tribunal de Vesoul, M. Chauvin, substitut près le tribunal de Gray.

Substitut près le tribunal de Gray, M. Bonne, substitut près le tribunal de Baume.

Substitut près le tribunal de Baume (Doubs), M. Bechet, juge-suppléant près le tribunal de Pontarlier.

— Par le même arrêté, M. Gardes, juge au tribunal de Foix (Ariège), est chargé des fonctions de juge d'instruction près le même siège.

— Le pont de Reuilly, qui venait d'être inauguré il y a peu de jours, et que les départements de l'Indre et du Cher avaient fait construire à frais communs, vient d'être entraîné dans l'eau par suite de la rupture des pontons.

— Hier, un ouvrier chaudiériste nommé Conty fut très surpris de trouver sur le sommet d'un four à chaux des buttes Chaumont, commune de Belleville (Seine), un cadavre entièrement carbonisé, et dont les chairs, complètement défigurées par l'action du feu, ne permettaient pas d'apprécier l'individualité de ce malheureux.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Un homme dont le nom a fait quelques bruit dans les dernières élections, M. David Kennison, a cru devoir expliquer, dans une lettre publiée tout récemment, pourquoi, malgré ses sympathies pour

les hommes de la liberté du sol, il avait cru devoir voter pour Casset-Butler. A cette occasion, M. Kennison donne l'esquisse d'autobiographie suivante :

« J'accomplirai ma 112<sup>e</sup> année le 17 novembre. A l'âge de 33 ans, j'aidai à jeter le thé dans le port de Boston. J'ai assisté à la bataille de Bunker-Hill, et je me trouvais aux côtés du général Warren lorsqu'il tomba; j'aidai aussi à lancer des barils remplis de sable et de pierres du haut de la colline, au moment où les Anglais la gravissaient. J'étais à White-Plains, à West-Point, à Long-Island. J'aidai à barrer l'Hudson pour empêcher la flotte ennemie de le remonter.

« J'ai assisté également aux combats du fort Montgomery, de Staten-Island, de la Delaware, de l'Hudson et de Philadelphie. J'assistais à la reddition de lord Cornwallis, et j'étais près de West-Point lors de la trahison d'Arnold et de la mort du major André. J'ai servi sous Washington, pour lequel j'ai souvent porté des dépêches. Je touche aujourd'hui une pension de 58 l. par mois pour mes services pendant la révolution. »

### Nouvelles Etrangères.

#### PRUSSE.

BERLIN. — On annonce que le roi ne reviendra pas ici avant la levée de l'état de siège. L'ambassadeur de Hanovre est arrivé ici. On dit que sa présence se rattache à la question de la couronne impériale, et que le roi de Hanovre refuse de donner son assentiment à la combinaison qui placerait cette couronne sur la tête du roi de Prusse.

#### EGYPTE.

ALEXANDRIE, 5 novembre. — Aujourd'hui est arrivé au Caire Masloun-Bey, porteur du firman de sa hauteurs le sultan qui nomme vice-roi d'Egypte S. A. Abbas-Pacha, petit-fils de S. A. Mehemet-Ali.

Cette nouvelle a été reçue avec grande joie non seulement par les grands personnages, mais encore par toute la population du Caire qui connaissait la tendresse et l'estime de Mehemet-Ali pour le jeune prince. Les grandes manières d'Abbas-Pacha, sa générosité, lui ont valu depuis long-temps les sympathies du peuple égyptien. Tout le monde espère qu'il suivra le chemin que lui a tracé son grand-père et qu'il continuera l'œuvre de civilisation si bien commencée.

S. A. Abbas-Pacha a reçu le docteur Lallemand à son arrivée au Caire avec une grande distinction. M. Dantan jeune accompagne le célèbre docteur Mustapha-Bey, fils d'Ibrahim, s'est empressé de mettre à la disposition de ce dernier un bateau à vapeur pour le voyage qu'il se propose de faire dans la Haute-Egypte. Le prince ne cesse d'entourer M. Lallemand des attentions les plus délicates, et S. A. Abbas-Pacha a voulu que son drogman l'accompagnât dans toutes ses excursions. Le docteur partira bientôt pour la Haute-Egypte; son voyage a été retardé par suite des soins qu'il lui a fallu donner à la fille de Mehemet-Ali.

Le corps médical, ayant à sa tête Clot-Bey, est venu complimenter le docteur Lallemand sur son heureuse arrivée en Egypte. L'illustre professeur a visité toutes les écoles de médecine et a témoigné sa satisfaction au sujet des progrès qui ont été accomplis dans ce pays sous ce rapport, grâce au zèle infatigable de Clot-Bey.

Plusieurs grands personnages du Caire ont fait faire leurs portraits par M. Dantan, désireux de conserver un souvenir du passage en Egypte de notre spirituel artiste.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

Nous invitons nos abonnés à ne pas attendre que l'assortissement d'Albums déposés chez M. PILLON, rue Saint-Dominique, soit épuisé.

# LIVRES ILLUSTRÉS, ÉTRENNES ARTISTIQUES, LIVRES D'IMAGES, ALBUMS COMIQUES, ALBUMS POUR ENFANTS.

Au Magasin de Papiers peints, rue Saint-Dominique, n° 9, est établi le seul Dépôt des Albums, Collections de Dessins et Livres d'enfants, publiés par AUBERT et C<sup>e</sup>, de Paris.

## ON Y TROUVE

De fort jolis petits Recueils de Dessins depuis le prix de 50 centimes, — des Alphabets en images, — des Albums pour orner les tables de salon, — des Collections réunies en Albums pour dames et demoiselles, — en un mot tout ce qu'il est de mode et de bon goût d'offrir en cadeaux d'Étrennes. La vente sera close le 1<sup>er</sup> janvier.

Les personnes qui veulent choisir dans un grand assortiment sont invitées à ne pas attendre que la vente soit sensiblement diminuée au dépôt.

(2227)

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le préfet du Rhône donne avis que, par acte en date du 22 octobre 1848, il a acquis du sieur Martin Tramoy, négociant, demeurant à Lyon, et moyennant le prix de 2,406 fr. 46 c., une superficie de deux cent douze mètres soixante centimètres carrés de terrain nécessaire à l'élargissement de la route départementale n° 2 sur le territoire de la commune de Neuville.

La présente publication est faite, en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841, pour purger les hypothèques qui peuvent grever le terrain dont il s'agit.

Lyon, le 18 décembre 1848.

AMBERT.  
(4079)

**VENTE** aux enchères, après décès, d'un mobilier et de cinq métiers pour la fabrication des étoffes de velours, dépendant de la succession du sieur Pierre Griot, rue Vieille-Monnaie.

Le samedi 23 décembre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé, dans le lieu sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant de ladite succession, consistant notamment en tables, chaises, glaces, commode, banque, bois de lit, matelas, couvertures, garde-robe, horloge poêle en fonte, cinq métiers pour la fabrication des étoffes de velours, batterie de cuisine, linges, trousseau à l'usage d'homme, etc.

Cette vente a lieu en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon en due forme.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications, applicables aux frais.

(3628)

### CHEMIN DE FER

#### DE SAINT-ÉTIENNE A LYON.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire prescrite par l'article 39 des statuts pour le deuxième semestre de 1848 aura lieu à Paris, le mercredi 17 janvier 1849, à midi, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 49 bis.

Ceux de MM. les actionnaires de capital et d'industrie qui, aux termes des articles 40 et 42 des statuts, réunissent les conditions nécessaires, sont invités à vouloir bien se rendre à la présente convocation.

Les actions dont les transferts n'auraient pas plus de quinze jours de date ne peuvent, aux termes du règlement, donner droit de faire partie de l'assemblée générale.

Le dépôt des actions au porteur devra être fait au moins quinze jours à l'avance au bureau de l'Agence centrale, à Paris, rue de Lille, n° 105, où les cartes d'entrée seront délivrées à partir du 12 janvier.

(2232)

**MAGASINS.** A louer tout de suite, deux Magasins contigus avec entresol, rue Lafont, n° 24.

S'adresser à l'hôtel du Nord.

(2203)

**AVIS.** Il s'est formé une société pour tenir un porte-pot de vins du Beaujolais aux prix de 20 et 25 centimes le litre, cours Morand, n° 60, au fond de la cour.

La société se contente d'un petit bénéfice.

(2229)

Etude de M<sup>e</sup> Séve, avoué à Lyon, place du Change, 4.

**VENTE** pardevant le tribunal civil de Lyon d'une Maison avec cour et dépendances, située à la Guillotière, rue des Hirondelles.

Adjudication au 30 décembre 1848.

L'immeuble à vendre consiste en une maison construite en pierres et maçonnerie, sise rue des Hirondelles, 6, ayant cave, rez-de-chaussée et deux étages, percée au rez-de-chaussée de quatre ouvertures, dont une pour l'allée, et à chacun des 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> étages elle est percée de deux ouvertures pour croisées. Au levant de ladite maison est une cour à laquelle on arrive par un portail donnant sur la rue des Hirondelles; ladite cour est close par un mur en pisé. Il existe au couchant des latrines fermées et au nord une baraque en briques ayant rez-de-chaussée percée de deux ouvertures pour portes et de deux pour croisées. Cette cour est d'une superficie d'un arc environ; elle est confinée au nord par la propriété Brouchoud, au midi par la rue des Hirondelles, au levant par la propriété Chervant, au couchant par la maison ci-dessus décrite.

L'adjudication aura lieu le 30 décembre 1848, sur la mise à prix de 1,200 f.; ci. . . . 1,200 f. (3990) SÈVE, avoué.

**AVIS.** M. SCHLESINGER, oculiste, qui de la Révolution, 46, vient de publier une brochure qui a pour titre: **Guérison radicale de toutes les maladies d'yeux jusqu'ici considérées incurables**, par le seul moyen de verres de lunettes.

M. Schlesinger donne dans cette brochure toutes les explications possibles, pour que le malade puisse se convaincre par lui-même que sa méthode est non seulement bonne, mais qu'elle conduit toujours à la guérison quand il entreprend le traitement. M. Schlesinger a cité dans sa brochure un grand nombre de personnes, avec leurs adresses, guéries, depuis son retour à Lyon, de maladies d'yeux les plus graves qui puissent survenir dans le cours de la vie.

Cette brochure in-8° se vend au prix de 50 c., chez M. Savy jeune, libraire, place de Bellecour, n° 14, et chez M. Chambet, quai de la Révolution, n° 50. (228)

### LOCATION DEMANDÉE.

On désire louer de suite, dans le quartier des Terreaux, un magasin au rez-de-chaussée, soit dans le bâtiment du palais Saint-Pierre, rue Clermont, rue Lafont, ou aux environs.

S'adresser à la Régie immobilière, rue du Bât-d'Argent, 12. (230)

**APPARTEMENTS.** Deux appartements fraîchement décorés à louer de suite, quai de la Charité, n° 152

S'adresser au concierge, à l'entresol. (2233)

**RESTAURANT.** A céder de suite, pour cause de cessation de commerce, UN FONDS DE RESTAURANT situé à Saint-Etienne (Loire), faisant l'angle de la place du Marché et de la rue de la Comédie.

Par sa position avantageuse, cet établissement jouit d'une bonne clientèle.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser, à Saint-Etienne, à M. Dumontel, propriétaire du restaurant. (229)

## DÉPOT D'EXEMPLAIRES DE CHAQUE NUMÉRO DU CENSEUR

Chez MM. DUPERRÉ, libraire, rue de la République, n° 9; — BALLEZ, libraire, même rue, n° 2; — LARONÈRE, papetier, place de la Fromagerie, n° 5, allée des Images; — M<sup>me</sup> veuve LEROY, débitante de tabac, rue Romarin, n° 11; — M<sup>me</sup> JACQUY, marchande de papeterie, quai de la Révolution, maison de l'Hôtel de l'Europe; — POCUOY, marchand papetier, rue Basse-Grenette, n° 14; — VEISSIER, papetier, rue du Commerce, n° 12; — TOURNÈS, marchand quincaillier, petit passage de l'Argue; — FÉLIX QUINET, marchand papetier, cours de Broches, n° 12, à la Guillotière; — POTALIER, papetier, cours Morand, n° 1, aux Brotteaux; — CHARCOUCHET, libraire, Grande-Rue, n° 13, à Vaise.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

**AVIS.** MM. les assurés de la Compagnie LA SÉCURITÉ sont prévenus qu'à partir du quinze décembre courant, les bureaux de ladite Compagnie sont transférés place de la Platière, n° 2, au 1<sup>er</sup>, dans le cabinet de M. DE NESLE, fondé de pouvoir, seul chargé de régler et payer les indemnités de sinistres, recevoir et donner quittance de toutes primes dues ou à échoir, signer tous avenants, etc., etc.

Les bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

(2228)

## BRONZES ET SERVICES DE TABLE DORÉS ET ARGENTÉS. DESIR & ARQUICHE.

Place des Terreaux, Palais-des-Arts, n° 19.

(227)

### SIROP D'ERGOTINE-BONJEAN.

Contre les hémorrhagies de toute nature, tant internes qu'externes, les affections de matrice et les fleurs blanches, les irritations chroniques de la poitrine, avec crachement de sang, etc. — Dépôt général à Lyon, chez MM. ANDRÉ, LARDET et VERNET, pharmaciens, et chez les principaux pharmaciens et droguistes de France et de l'étranger. — Prix des flacons: 3 et 6 f. avec prospectus. Ergotine pure, dans les mêmes maisons, au prix de 8 f. le pot de 31 grammes. (2839)

**GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES.**  
Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écoulement ou vice du sang et des humeurs,  
Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné,  
Extrait du Codex Medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie  
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.  
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.  
**PRIX: 5 FRANCS LE FLACON.**  
S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

## CRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution, ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions.

restaient le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delauge, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8067)

### PATE PECTORALE AU SALEP.

DE MICHEL, PHARMACIEN à TARARE, Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix: 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C<sup>e</sup>, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515); et à Lyon, chez MM. Deriard, rue du Bois, n° 47; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1405)

### PLUS DE DOULEURS!!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 27. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

### MALADIES DES VOIES URINAIRES.

M. le docteur GAS, qui, à Lyon, s'occupe spécialement des maladies des voies urinaires, prévient les personnes qui voudraient le consulter qu'il demeure toujours place Bellecour, n° 8, près la Poste aux Lettres. Il reçoit tous les jours de midi à deux heures. (8216)

LYON. — Imprimerie de BOURSY, grande rue Mercière, n° 66.